



EN DIRECT DE LA MAIRIE DE COMPANS

MARS 2010

Le Mot du Maire Baisse des Impôts Locaux

Le Conseil Municipal dans sa séance du Vendredi 26 Mars 2010 a décidé la baisse de 10 % des impôts locaux et de la taxe foncière sur le non bâti.

Cette mesure permettra, par les temps qui courent de soulager financièrement les familles.

Parallèlement, afin d'accompagner l'aide aux entreprises locales, il a été décidé de baisser de 10 % le taux relais (nouvelle taxe née de la suppression de la taxe professionnelle).

Cette mesure apportera des moyens supplémentaires disponibles aux entreprises pour faire face au ralentissement économique enregistré depuis de longs mois.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de la mesure adoptée en 2009, concernant la taxe sur les ordures ménagères prise en charge aujourd'hui entièrement par la commune. Celle-ci le sera à nouveau en 2010.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est gelé et reconduit à l'identique pour cette année.

Ces mesures financières n'impacteront pas les objectifs de réalisations prévus au programme 2010.

De plus, comme je m'y étais engagé lors des vœux, une collecte de verre bimensuelle, à domicile, sera mise en place prochainement.

De nouveaux services sont à l'étude et devraient voir le jour. Vous pourrez, lors de la parution du prochain journal de la commune ou sur notre site internet, lire toutes les informations utiles et nécessaires concernant le budget et les projets de réalisations 2010.

S'il reste encore beaucoup à faire, nous nous sommes donnés les moyens pour répondre aux besoins de notre population.

Croyez bien, que le Conseil Municipal mettra toute son énergie pour atteindre les objectifs de mandature que nous nous sommes fixés.

Ensemble, travaillons et agissons pour qu'il fasse bon vivre au village.

Compans, croyez-moi, pour beaucoup, incite le détour. Soyons en fiers.

Bien à vous,

Le Maire, Joël MARION